

ANNEXE I

FORMULAIRE DE DECLARATION DE TONNES DE CANNES LIVREES (uniquement pour les cas particuliers cités au point 4.3)

Règlement (UE) n° 228/2013 du Conseil et du Parlement européen et règlement (UE) n° 130/2014 de la Commission
Programme POSE-France approuvé par décision de la Commission européenne du 16 octobre 2006 et ses modifications successives
Décision de l'ODEADOM relative à l'ATCL à compter de la campagne 2019 et ses modifications successives

Campagne de récolte :

N°SIRET du producteur : *(indiquer le numéro de SIRET renseigné dans TELEPAC)*
 N°PACAGE du producteur :
 Nom et prénom ou raison sociale du producteur :
 Adresse
 N°de téléphone :
 Courriel : @

Je demande l'ATCL pour les quantités livrées et achetées en sucrerie ou en distilleries suivantes :

		pour la Guadeloupe uniquement					
		pooids total net de cannes livrées et achetées saines, loyales et marchandes (tonnes)	n° parcelles	quantité livrées achetées et présentées à l'ATCL (en tonnes) en zone 1 et 5	quantité livrées achetées et présentées à l'ATCL (en tonnes) en zone 2 et 6	quantité livrées achetées et présentées à l'ATCL (en tonnes) en zone 3	quantité livrées achetées et présentées à l'ATCL (en tonnes) en zone 4
nom de la sucrerie							
nom de la distillerie							
nom de la distillerie							
nom de la distillerie							

.....

Fait à le 19

Le Producteur
Signature